

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze janvier deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le vingt et un janvier deux mille dix-neuf à vingt heures trente.

Le Maire,
Michel LOUBET

Ordre du jour :

- Modification des statuts de la communauté de communes - Défense contre l'incendie (DECI)
- Remboursement de la garderie
- Compte administratif 2018 - principal et assainissement
- Participation à la réhabilitation du cimetière communal de Peyregoux
- Questions diverses

**Séance du Conseil Municipal
Du 21 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LOUBET, Maire.

Etaient présents : M. Michel LOUBET, M. Elie MAZZON, M. Christian RAYNAUD, M. Jean GAUTIER, Mme Sylvie DURAND, M. Bernard MAILLE, M. Christophe CORMARY

Était absent : Mme Nathalie MEDALLE, M. Gérard DOVIGO, excusés.

Secrétaire de séance : M. Elie MAZZON

D2019_01 Modification des statuts de la communauté de communes - Défense contre l'incendie (DECI)

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2016 portant fusion des communautés de communes « Sidobre – Val d'Agout » et « Vals et plateaux des Monts de Lacaune ».

Vu le code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de délibérer sur l'approbation de la modification des statuts de la communes « Sidobre Vals et Plateaux » ; il donne lecture de la proposition de rédaction des nouvelles compétences, dont la compétence Défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la proposition de la modification des statuts de la communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux », conformément au texte annexé à la présente délibération.

D2019_02 Remboursement de la garderie

Monsieur le Maire explique au membre du conseil, que l'élève Adrien Dourel est inscrit à la garderie de l'école de Montfa mais n'est plus scolarisé au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunale Montfa – Les Fournials.

Vu la demande de remboursement faite par Monsieur Dourel,

Considérant que le tarif de la garderie est de 100 euros l'année scolaires,

COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2019(suite).....

Considérant la possibilité de paiement au trimestre présenté sur la fiche d'inscription,
Considérant que tout trimestre entamé est dû.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de rembourser la garderie à hauteur de 60 euros à Monsieur et Madame Dourel.

D2019_03 Compte administratif 2018 – Budget principal et assainissement

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif communal de l'exercice 2018. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du Code Général de Collectivités Territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

M. Jean Gautier élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice, dressé par M. Loubet, Maire.

M. Gautier, président de séance, donne acte de présentation faite du compte administratif 2018,
- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe de l'assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL :

- Dépenses de fonctionnement :	180 918,38 €	- Dépenses d'investissement :	8 250,85 €
- Recettes de fonctionnement :	207 950,81 €	- Recettes d'investissement :	13 205,60 €
- Résultat de l'exercice :	27 032,43 €	- Résultat de l'exercice :	4 954,75 €
- Résultat reporté :	87 128,93 €	- Résultat reporté :	41 990,02 €
- Résultat de clôture :	114 161,36 €	- Résultat de clôture :	46 514,06 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Dépenses de fonctionnement :	10 570,61 €	- Dépenses d'investissement :	5 372,60 €
- Recettes de fonctionnement :	12 252,88 €	- Recettes d'investissement :	9 914,91 €
- Résultat de l'exercice :	1 682,27 €	- Résultat de l'exercice :	4 542,31 €
- Résultat reporté :	3 275,85 €	- Résultat reporté :	16 826,17 €
- Résultat de clôture :	4 958,12 €	- Résultat de clôture :	21 368,48 €

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le compte administratif présenté par M. le Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Gautier, président de séance,

M. le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018 du budget principal et du budget annexe assainissement.

COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2019(suite).....

D2019_04 Participation à la réhabilitation du cimetière de Peyregoux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, l'opération de réhabilitation du cimetière communal que la commune de Peyregoux a entrepris fin 2017.

Suite à l'étude réalisé par « Groupe ELABOR », il convient d'entreprendre des travaux de relevage physique, de création d'un ossuaire et d'aménager un espace cinéraire dont les travaux sont estimés ainsi :

- Relevage physique des tombes : 24 728,80 € HT
- Espace cinéraire et ossuaire : 9 080,00 € HT

Le cimetière communal de Peyregoux étant historiquement disponible aux habitants de Montfa, le conseil municipal sollicite la municipalité de Montfa pour une participation financière exceptionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De participer financièrement à la réhabilitation du cimetière de Peyregoux pour un montant de 7 000 €,
- De verser cette participation sur 2 exercices budgétaires (2019 et 2020),
- D'autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération,
- D'inscrire cette dépense en section d'investissement, compte 20412 au budget 2019 et 2020.

D2019_05 Compte de gestion 2018 – Budget principal et assainissement

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion 2018.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.
- S'assurant que le compte de gestion se trouve en concordance avec le compte administratif,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, dont les résultats globaux s'établissent comme joint en annexe.

Le conseil municipal approuve donc le compte de gestion du budget communal et du budget assainissement dressé pour l'exercice 2018 par Mme Pascale SIRINE visé et certifié par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Questions Diverses :

Demande de participation financière par l'association Loisirs Montvals pour l'achat de 18 grilles d'exposition. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € et d'inscrire cette dépense au Budget primitif 2019 lors de son vote.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une demande de participation financière a été faite auprès de la municipalité de Montredon-Labessonnié pour les travaux de dissimulation de réseau aux

COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2019(suite).....

Fournials. Après discussion avec Monsieur de Maire de Montredon-Labessonnié, le montant correspondant à 1/3 des travaux de dissimulation d de réseau de télécommunication électronique nous serait accordé. Nous sommes en attente de la délibération du conseil municipal pour attribution.

Monsieur le maire propose, de modifier les horaires de travail de la secrétaire de maire. Celle-ci finira les vendredis à 17h30 à la place de 15h30 et ne travaillera que le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois. Les horaires d'ouverture au public restent inchangés.